



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL\_2023\_48-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	32 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023

Date d'affichage : 16 mars 2023

### SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

#### Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

#### Absents représentés :

Loïc CHATARD

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Luc CHAPUT, Christelle CHAMPOMIER, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-48 : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général de la fonction publique,*

*Vu l'avis du Comité Social Territorial du 14 mars 2023,*

Suite au recrutement d'un Directeur Général Adjoint et au mouvement interne de l'ancien DGA, il est nécessaire de supprimer le poste laissé vacant. Par ailleurs, pour faire face à des difficultés de recrutement dans la filière sociale, et sur la demande de l'ensemble des agents du service « aide à domicile », il est proposé d'augmenter la quotité de l'ensemble des postes pourvus et de créer un nouveau poste à temps partiel plus en adéquation avec la demande.

Enfin, un poste d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique en surplus doivent être supprimés.

Ainsi, les modifications au tableau des effectifs sont proposées comme suit :

- Suppression d'un poste d'attaché principal ;
- Suppression d'un poste d'attaché ;
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation ;
- Création de 2 postes d'agent social à temps plein (35/35<sup>e</sup>)
- Création d'un poste d'agent social principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps plein (35/35<sup>e</sup>)
- Création d'un poste d'agent social à temps non-complet (23/35<sup>e</sup>)
- Suppression de 2 postes d'agent social à temps non-complet (32/35<sup>e</sup>)
- Suppression de 2 postes d'agent social principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps non-complet (32/35<sup>e</sup>)

Le tableau des effectifs se présente donc ainsi :

Filière	Grade ou emploi	Cat.	Temps complet	Temps non complet	Total	Effectif pourvu
Administrative	Directeur général des services	A	1	0	1	1
Administrative	Directeur général adjoint	A	1	0	1	0
Administrative	Attaché principal	A	2	0	2	1
Administrative	Attaché	A	5	0	5	4
Administrative	Rédacteur principal	B	1	0	1	1
Administrative	Rédacteur	B	3	0	3	3
Administrative	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	1	0	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> cl.	C	1	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C	4	2	6	6
Technique	Ingénieur principal	A	1	0	1	0
Technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl.	C	1	0	1	1
Technique	Adjoint technique	C	1	7	8	8
Médico-sociale	Educateur de jeunes enfants	A	3	2	5	4
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>e</sup> cl.	B	0	1	1	1
Animation	Animateur	B	5	0	5	5
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> cl.	C	5	0	5	5
Animation	Adjoint d'animation	C	4	23	27	27
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 1 <sup>ère</sup> cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Assistant de conservation du patr. et des bibli. principal 2 <sup>e</sup> cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	2	2
Sociale	Agent social principal de 2 <sup>e</sup> cl.	C	3	0	3	3
Sociale	Agent social	C	2	2	4	3
Total			48	38	86	79

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL\_2023\_48-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

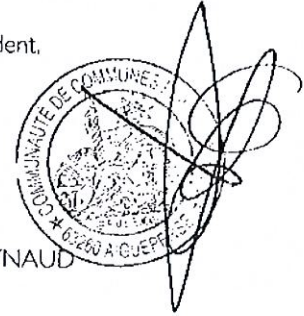
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/04/2023

Le président,

Le président,



Claude RAYNAUD

